COMMUNE DE MARLY

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Soumis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° ..... du ..... au .....

Soumis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° ..... du ..... au .....

Soumis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° ..... du ..... au .....

Adopté par le Conseil communal de Marly dans sa séance du.....

Le Syndic : ..... Le Secrétaire : .....

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. le .....

Le Conseiller d'Etat, Directeur : .....

GEA vaillotton et chanard SA architectes - urbanistes FSU
rue de Bourg 28 CP 6326 1002 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@geapartners.ch

Lausanne, le 30 mai 2024

14038 TC FS CN MSP

Marly\14038_MEP_PAL_AppelsRefRnB_projet_sigsylan_PAZ\14038_PAZ_v18_EP4.qgs

LÉGENDE

échelle 1:5 000

ZONE D'AFFECTATION

ZONE À BÂTIR

- zone de village A (ZV-A)
- zone de village B (ZV-B)
- zone urbaine (URB)
- zone résidentielle à moyenne densité (RMD)
- zone résidentielle à faible densité (RFD)
- zone mixte 1 (MIX 1)
- zone mixte 2 (MIX 2)
- zone d'intérêt général 1 (ZIG 1)
- zone d'intérêt général 2 (ZIG 2)
- zone d'activités 1 (ACT 1)
- zone d'activités 2 (ACT 2)
- zone libre (ZL)
- zone d'extraction des matériaux
- zone spéciale
  1 - stand de tir (RF 208 et 2073)
  2 - STEP (RF1263)
  3 - station de traitement des eaux potables (RF 1242)
  4 - usine électrique (RF 2044)

ZONE AGRICOLE

- zone agricole

AUTRE ZONE

- aire forestière (F) - à titre indicatif
- plan d'eau, cours d'eau

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

PÉRIMETRES SUPERPOSÉS

plan d'aménagement cadre obligatoire :
PAD Cadre "Boulevard urbain"

plan d'aménagement obligatoire :

- I - PAD "Falaises"
- II - PAD "Article 1161 RF II"
- III - PAD "Pré de la Croix II"
- IV - PAD "Route de Fribourg"
- V - PAD "Pré aux moines"

prescriptions particulières :

- a - Messidor
- b - Ch. St-Martin
- c - Bel-Air
- d - Pré de la Croix
- e - Colline
- f - MIC
- g / h / i / j - Ancienne Papeterie (AP)
- k - Église de St-Pierre et Paul
- l - Les Sources
- m - Le Verné (RF 133)
- n - Râpettes
- o / p / q / r / s - Route de Fribourg

plan d'aménagement maintenu :

- 1 - PAD "Les Essinges-Est"
- 2 - PAD "Ancienne Papeterie"
- 3 - PAD "Moraty"
- 4 - PAD "Côté-Marly"

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS (suite)

périmètre de protection - patrimoine naturel

périmètre de protection de la nature
(zone alluviale, marais, prairie sèche, petit plan d'eau)

- périmètre de protection du Lac de Pérolles
- périmètre de protection rives de La Gérine

périmètre de protection - patrimoine bâti

- périmètre de site construit à protéger
- périmètre archéologique
- périmètre de protection archéologique

SECTEURS SUPERPOSÉS

secteur de dangers naturels

- secteur de danger élevé
- secteur de danger faible
- secteur de danger indicatif
- secteur de danger moyen
- secteur de danger résiduel

espace réservé aux eaux

- espace nécessaire par tronçon
- couloir inconstructible (4m depuis l'axe)

ÉLÉMENTS PROTÉGÉS SUPERPOSÉS

- arbre isolé

nature à protéger

- haie
- verger
- prairie et pâturage secs
- petit plan d'eau
- marais

chemins IVS

- catégorie 1 : tracé historique d'importance nationale avec beaucoup de substance
- catégorie 2: tracé historique d'importance nationale avec substance

bâtiments protégés (RBCI)

- catégorie 1
- catégorie 2
- catégorie 3

AUTRES ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

- bâtiment non soumis à l'indice

INFORMATIONS INDICATIVES

- bâtiment non cadastré (projeté et construit)
- zone "S" de protection des eaux légalisée
- lignes de tir 25/30 m et 300 m

sites pollués

- site de stockage définitif
- aire d'exploitation (sans stand ou place de tir)
- stand ou place de tir
- lieu d'accident

cours d'eau

- cours d'eau à ciel ouvert
- cours d'eau sous tuyau (tracé approximatif)

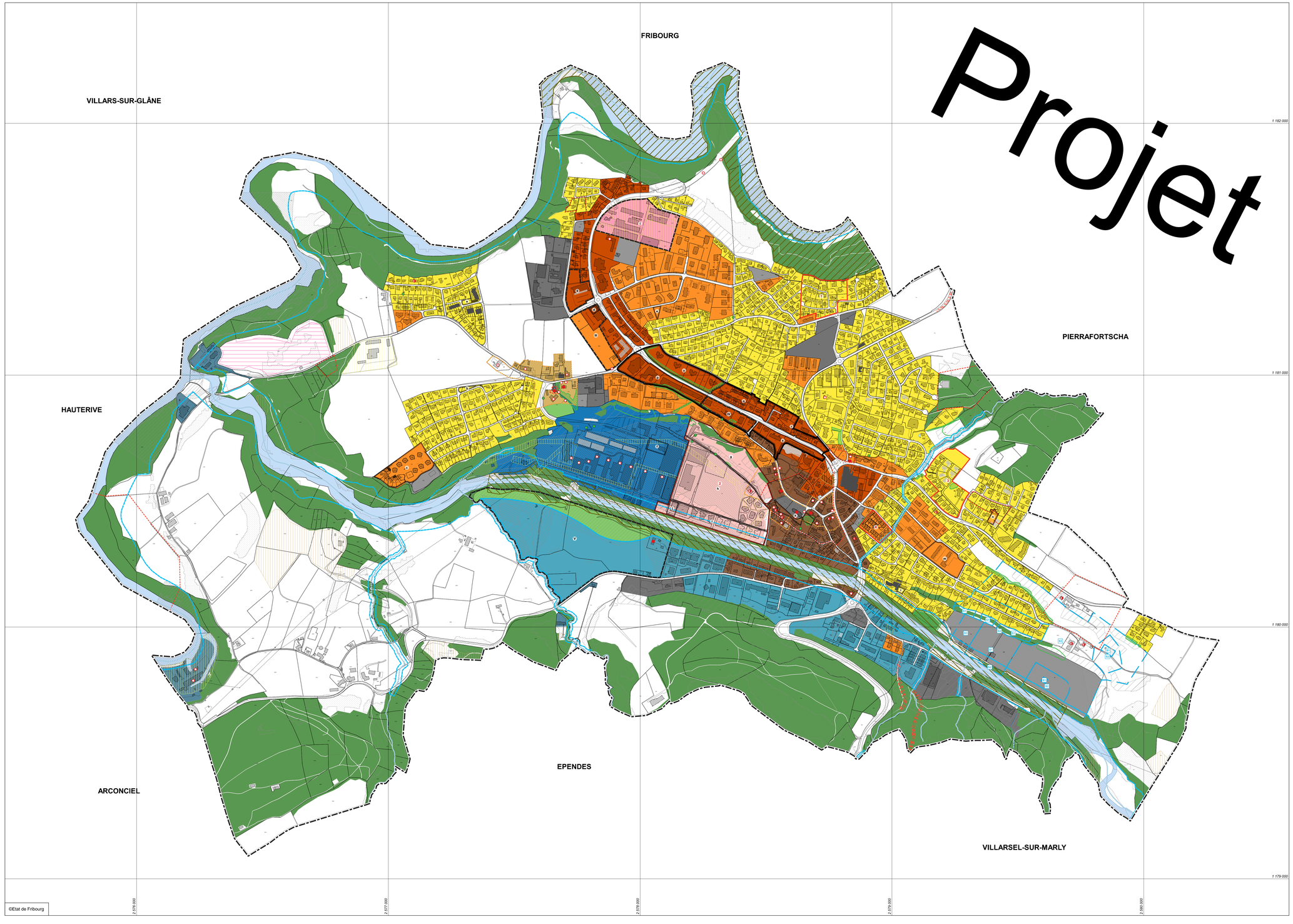

©Etat de Fribourg